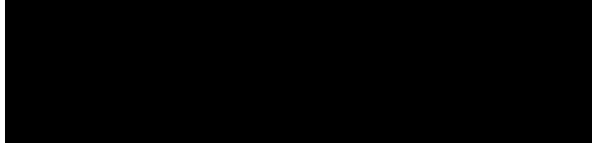




PAR COURRIEL

Québec, le 25 mai 2026



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2026-2027.026



Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 6 avril dernier, visant à obtenir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« copie de tout document, incluant mais ne se limitant pas à la correspondance (courriels, lettres, notes de service, comptes-rendus de réunions), concernant ou mentionnant Monsieur Camil Picard.

Plus précisément, ma demande vise :

- Toutes correspondance reçus ou issus du Ministère au sujet de M. Camil Picard.
- Les échanges entre le cabinet du Ministre et le Secrétariat général concernant les fonctions ou le parcours de M. Picard au sein du réseau de la santé et des services sociaux ;
- Toute correspondance traitant de signalements, de plaintes ou de dossiers administratifs liés à sa gestion passée au sein des Centres jeunesse.
- Période visée : Du 1^{er} janvier 2007 à ce jour. » (*sic*)

Au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, nous vous transmettons, sous l'onglet 1, les documents que nous avons répertoriés.

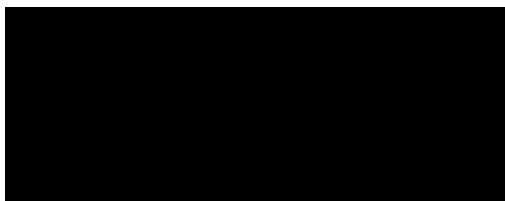
Veuillez noter que conformément aux articles 53 et 54 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)* nous avons pris soin de caviarder, dans les documents qui vous sont transmis, tous les renseignements personnels ou confidentiels qui ne présentent pas un caractère public.

...2

Par ailleurs, vous trouverez ci-annexés l'avis de recours prescrit par l'article 51 ainsi que les extraits relatifs aux dispositions invoquées de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1).

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès à l'information



Julien Sirois

p. j. 3